Ecole élémentaire publique Benoîte Groult
Réunion de rentrée : vendredi 13 septembre 2019

Rédaction : Mme Ficamos - directrice

1. Présentation de l'équipe

C.P. : Laurence COUET (23)

C.E.1 : Camille TAVERNE (lundi)
Solène FICAMOS (le reste de la semaine) (25)

C.E.2 : Nathalie MORLEC (24)

C.M.1 : Béatrice GLEMAREC (du lundi au jeudi) (17)
Camille TAVERNE (vendredi)

CM2 : Guénaëlle KERAVAL (23)

Soit un total de 111 élèves.

Les échanges de service

Mme Morlec a en charge les élèves du CE2 au CM2 en histoire, en anglais et en musique
Mme Glémarec assure les séances de géographie et de sciences pour les élèves du CE2 au CM2
Mme Kéraval assure les séances d'EPS du CE2 au CM2 et accompagne l'usage du numérique pour ces mêmes élèves à partir de ressources académiques ou de pratiques pédagogiques concertées.

2. Rappel du règlement intérieur de l'école.

Les horaires :

Lundi : 8 h 45 – 12 h 00 / 13 h 45 – 16 h 30
Mardi : 8 h 45 – 12 h 00 / 13 h 45 – 15 h 00
Mercredi : 8 h 45 – 11 h 45
Jeudi : 8 h 45 – 12 h 00 / 13 h 45 – 16 h 30
Vendredi : 8 h 45 – 12 h 00 / 13 h 45 – 15 h 00

L'accueil sur la cour se fait à partir de 8 h 35 le matin et 13 h 35 l'après-midi.

Les consignes de sécurité :
Le plan Vigipirate impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les

établissements scolaires. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Un enseignant est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves. Une fois ce temps d'accueil terminé (pendant 10 minutes), l'enseignant doit fermer la grille à clé pour rejoindre son groupe d'élèves. Toute arrivée tardive doit se faire par l'arrière de l'école. Nous comptons sur votre compréhension et votre ponctualité.
Des exercices de sécurité se dérouleront : incendie, confinement, intrusion.

L'assiduité :
Toute absence doit être justifiée par téléphone le matin puis par écrit en utilisant le formulaire distribué en début d'année ou sur papier libre. En cas d'absence de plus de 4 demi-journées pour convenance personnelle, vous devez adresser un courrier à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de solliciter l'autorisation à faire manquer la classe à votre enfant.

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de Quimper Est
1 boulevard du Finistère
29558 Quimper Cedex 9

La santé :
Aucun traitement médicamenteux ne sera pris sur le temps scolaire sauf avec accord du médecin scolaire ou rédaction préalable d'un Protocole d'Accueil Individualisé.
Nous rappelons qu'aucune collation n'est autorisée pendant les récréations.
Si vous le souhaitez, pour les anniversaires, un gâteau pourra être partagé en classe. Merci de les couper à l'avance. Les parents sont invités à échanger avec l'enseignant afin de convenir en amont du moment le plus propice pour partager ce gâteau. Les journées dites longues semblent plus appropriées. Nous vous remercions de solliciter l'avis de l'enseignant au préalable.

Le temps péri-scolaire :
A la fin de la période d'enseignement, chaque enseignant accompagne les élèves à la sortie. Les élèves concernés par les TAP ou la garderie se rendent aux points de rassemblement sous le préau.
Afin de s'assurer de la prise en charge des élèves par leurs parents, je vous demande de bien vouloir vous rapprocher de la grille élémentaire. Un parent qui reste dans sa voiture est difficilement visible. **Aucune sortie par la cour de maternelle ne sera possible**. **L'équipe enseignante demande à l'ensemble des parents de venir récupérer leur enfant au portail.**
Les absences sur le temps périscolaire sont de la compétence de la mairie. Je vous invite à contacter le service éducation/jeunesse afin de signaler toute absence ou changement dans l'organisation initialement prévue. Le numéro figure sur la fiche « d'un point de vue pratique ».

L'APC, Activité Pédagogique Complémentaire, a débuté le mardi 17 septembre. Les horaires et jours sont variables selon le type de séance et le niveau concerné. Ces activités se déroulent sur une durée de 1h30 (organisées à partir de la semaine prochaine) ou de 30 minutes, de 15 h à 15 h 30. Les élèves concernés seront reconduits dans leur atelier de TAP. Les familles ont eu un formulaire d'accord de principe afin de prendre les élèves en APC pendant 30 minutes en fonction des besoins repérés par l'équipe enseignante. Ce dispositif s'appuie sur trois axes :

- aider les élèves à acquérir des méthodes de travail
- consolider la maîtrise des fondamentaux (aide aux élèves)
- proposer des activités en lien avec le projet d'école

Tout élève qui ne serait pas récupéré par sa famille à 16 H 40 sera automatiquement conduit en garderie.

Pour toute prise en charge de votre enfant sur le temps scolaire (maladie, suivi extérieur), l'accès à l'école se fait par l'arrière. Après avoir sonné, un enseignant viendra vous ouvrir afin de vous permettre de récupérer votre enfant.

3. Les temps forts de l'année

Les évaluations nationales :

Cette nouvelle année scolaire est marquée par la passation d'évaluations nationales en CP et en CE1.
En CP, cette évaluation permet au professeur d'affiner les éléments diagnostiques qui lui sont fournis par la synthèse des acquis scolaires de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle.

Elles répondent à trois objectifs :

- donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

Le protocole national d'évaluation se présente sous la forme d'un livret d'exercices pour l'élève qui propose 5 séquences (3 en français et 2 en mathématiques). Les séquences durent 10 à 15 minutes.

Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole détaillé qui permet d'obtenir une mesure critériée.

D'un point de vue pédagogique :

Nous sommes dans une année de rédaction du projet d'école du socle qui doit assurer une continuité des apprentissages de la maternelle au collège.

Certains axes communs ont été repérés :
- Créer un parcours éducatif de santé visant la création d'un Comité d'Éducation à la Santé inter-degré qui pourra aborder des problématiques liées au sommeil, l'exposition aux écrans.
- Optimiser la persévérance et l'attention des élèves face aux apprentissages
- Réfléchir à la place du travail personnel dans et hors la classe.

Nous poursuivons le dispositif mis en place à l'aide des collègues de l'école maternelle afin de remédier à des difficultés ciblées en lecture.
Ainsi, l'enseignante de PS vient chaque jour pendant trois semaines pendant le temps de sieste pour prendre en charge un groupe de 3/4 élèves afin de travailler la fluence en lecture et la compréhension. (environ 30 minutes)
De même, les enseignantes de MS et GS viennent lors des après-midi longues pendant 30 minutes travailler avec un petit groupe d'élèves de CE2 jusqu'au CM2. Ce dispositif permet sur des temps donnés d'avoir plus de maîtres que de classes et d'apporter une aide rapide et ciblée. Cela se déroule sur le temps de classe donc aucune autorisation n'est sollicitée.
Des décloisonnements peuvent être envisagés dans tous les niveaux selon les progressions et difficultés de certains élèves, au cours de l'année.

D'un point de vue sportif :

- Piscine pour les CP et les CE2 le lundi après-midi au deuxième trimestre (du jeudi 12/12 au 12/03) de 14h à 14h40. Je rappelle que nous avons besoin pour chaque séance de 4 parents au minimum. (financement Quimperlé communauté, mairie)
Un planning sera distribué à tous les parents habilités afin de vous inscrire sur des dates précises.
Je tiens à signaler l'importance de cet encadrement, si nous étions sous le seuil de 4 parents accompagnateurs, la séance serait annulée.
- Piscine pour les GS et les CE1 le jeudi après-midi au troisième trimestre (19/03 au 11/06). (financement Quimperlé communauté, mairie)
- Pour les CE2 : un cycle de surf aura lieu en fin d'année, après la consolidation des compétences du savoir nager (Quimperlé communauté, mairie).
- Pour les C.M.1 : la demande d'un cycle de kayak de rivière à Quimperlé est formulée mais aucun devis n'a été édité à ce jour. Ce cycle démarrerait au printemps. (Quimperlé communauté, Amicale Laïque)
- Pour les CM2 : un cycle de voile au Pouldu démarre en ce début d'année et se terminera au dernier trimestre (Quimperlé communauté, mairie)
Pour les séances de surf, de kayak et de voile, la présence d'un parent accompagnateur sera demandée, aucune habilitation n'est nécessaire.
- Un cycle vélo est proposé aux élèves de CM1 et de CM2.

D'un point de vue culturel :

- Les élèves de CP et CE1 sont inscrits dans le dispositif école et cinéma. Les élèves assisteront à la projection de 4 films dans l'année au cinéma Le Kerfany. Une participation

de 4 € sera demandée aux familles. Le reste sera subventionné par l'Amicale Laïque et le transport est pris en charge par Quimperlé communauté.
- Dans le domaine de la littérature, l'école participe au dispositif Dis-moi ton livre (élection de son livre préféré parmi une sélection de 5 ouvrages).
- La p'tite lessive : des fils à linge sont tendus à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école. Les usagers de ces lieux sont invités à accrocher une réalisation (dessin, peinture, collage, photomontage, photographie, poésie visuelle, conception numérique…) en format A4 à l'aide de pinces à linge pour une durée limitée à une journée. Nul besoin d'être artiste. Cette initiative sollicite la créativité et rassemble les générations. C'est le fait d'agir ensemble. Pour le 14 octobre, il s'agira d'expérimenter la consigne « sous toutes ses formes ». Nous souhaitons vivement ouvrir cette manifestation et que les parents se prêtent à ce jeu. Une communication sera faite ultérieurement pour connaître le nombre de participants.

L'équipe enseignante se laisse également la possibilité d'adhérer à des projets qui seraient proposés au fil de l'année.

4. La communication.

Je rappelle l'existence du cahier de liaison sur lequel sont collés les messages à votre attention de l'école ou de l'Amicale Laïque. Tous ces messages sont à signer.
Vous pouvez également trouver de nombreuses informations, photos ou retours sur les activités des élèves sur le site internet de l'école. L'inscription à la newsletter mensuelle est possible.
Les parents sont invités à se connecter au site « Mallette des parents » qui propose des conseils, des ressources, des outils pour mieux comprendre les enjeux de l'École et pour renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.
https://mallettedesparents.education.gouv.fr/

5. Les élections

Il s'agit d'élire les représentants des parents d'élèves qui siégeront à trois conseils d'école dans l'année et qui seront les interlocuteurs privilégiés faisant le lien entre l'ensemble des parents et l'équipe enseignante et la mairie.
Elles se dérouleront le vendredi 11 octobre 2019. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au lundi 30 septembre et la remise des enveloppes se fera le vendredi 4 octobre.
Je rappelle que chaque parent quelle que soit sa situation matrimoniale est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.
Les deux parents figureront sur la liste électorale, dans la mesure toutefois où les informations concernant chacun d'eux auront été communiquées à l'école.
Nous invitons les parents à utiliser de façon privilégiée le vote par correspondance (avec un retour par l'intermédiaire des élèves ou par voie postale) ou à venir voter pendant la

matinée. Je rappelle qu'il s'agit d'élire une liste de parents et, en aucun cas, de choisir en entourant ou rayant un nom, dans ce cas le bulletin serait nul.
Je vous invite à me faire connaître au plus vite votre candidature. Il faut au minimum de cinq représentants et si possible autant de suppléants. **J'invite les parents à signaler dès maintenant leur candidature, je leur demanderai également signer le document officiel validant leur candidature. Les titulaires et les suppléants sont désignés selon l'ordre d'inscription validée sur la déclaration de candidature. Cinq parents ont déjà signifié leur candidature, il nous faut donc compléter par des suppléants.**
Après les élections des parents élus, leurs adresses mail seront communiquées ainsi que le calendrier des conseils d'école afin d'anticiper la communication avant ces réunions.
Le premier conseil d'école se déroulera le jeudi 17 octobre à 18h00.

6. Présentation de l'Amicale Laïque par Stéphanie Ramboasolo et Emma Kissel.

L'objectif de l'Amicale Laïque est de financer les divers projets soumis par l'équipe enseignante en organisant différentes manifestations (repas à la salle des fêtes, vente de sapins, chasse à l'oeuf, kermesse, randonnée gourmande...).
La communication passe par les cahiers de liaison pour informer les familles des réunions, faire un appel aux bénévoles ou à du matériel.
Les réunions sont ouvertes à tous les parents d'élèves. Chacun peut s'inscrire sur un ou plusieurs dispositifs en laissant ses coordonnées.
A l'issue de cette réunion de rentrée, l'Amicale Laïque propose de partager un verre.
La première réunion est programmée le vendredi 4 octobre.